

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 71 56 01 S 20 D3 DOMAINE DE FORMATION : 701 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Sur le plan légal, la section a pour but de répondre aux exigences de l'article 7 de l'arrêté royal du 21/10/98 fixant les mesures d'exécution de la loi du 10/02/98 relative à la Promotion de l'entreprise indépendante.

Sur le plan socio-professionnel, la section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences de base dans le domaine de la création d'entreprise, de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion financière et commerciale, et de la législation nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle à titre d'indépendant.

2. UNITE DE FORMATION CONSTITUTIVE DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE	ESSQ	71 56 01 U 22 D3	701	X	160

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	160
B) nombre de périodes professeur	160

3. MODALITES DE CAPITALISATION

<p>CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE 160 périodes</p>
--

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat relatif aux connaissances de gestion de base.
Le certificat sera rédigé dans la forme légale.